



Litige avec un magasin de grande distribution

Par **adoline_old**, le **21/06/2007** à **19:03**

Monsieur, Madame,rnrnrnJ'ai commandé le 24/05/07, une balencelle dans un magasin de grande distribution. Le magasin m'a fournit un bon de commande.rnrnTrois semaines après n'ayant pas de nouvelle de la commande , j'ai téléphoné, on m'a signifié que je ne n'aurais pas la balencelle; elle n'était pas disponible dans leur stock.rnrnEst ce que je suis en droit de demander la balencelle car j'ai un bon de commande ou je ne peux rien faire.rnrnCordialement

Par **Dinah**, le **21/06/2007** à **22:06**

Dès passation de la commande, le magasin s'engage à vous livrer le bien. En cas d'indisponibilité de l'objet (il n'est pas en stock, peut-être le fabricant a cessé d'en fabriquer), vous êtes en droit de demande l'annulation de la commande, et du même coup le remboursement des sommes que vous avez déjà versées le cas échéant.rnIl vous faut vous adresser à l'accueil du magasin ou à l'un des vendeurs.

Par **adoline_old**, le **23/06/2007** à **11:13**

Merci et bonne continuation